



PROMOTION DES SERVICES D'AIDE À LA DÉCLARATION FISCALE

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT CLIENT

MEXEM LTD, entreprise d'investissement constituée selon les lois de la République de Chypre sous le numéro d'immatriculation 351726, ayant son siège social au 11 Anthropon Dikaiomaton, 3110 Limassol, Chypre, dûment agréée et régulée par la Cyprus Securities and Exchange Commission (« CySEC ») sous le numéro de licence CIF 325/17 (ci-après dénommée « **MEXEM** », « **nous** » ou « **notre** »), ainsi que ses successeurs et ayants droit, conclut le présent accord juridique avec la ou les **Parties** signataires de ce document (ci-après dénommées le « **Client** » ou « **vous** »).

Le présent document définit les droits et obligations respectifs des deux **Parties** dans le cadre de l'**Offre de Services de Déclaration Fiscale** (ci-après dénommée la « **Promotion** »). Cette **Promotion** est réservée exclusivement aux Clients qui nous sont présentés par notre partenaire, **Axel Paris** (FINANCE EN CLAIR, société par actions simplifiée unipersonnelle(SASU) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 948 407 473, dont le siège social est situé au 229 Rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France). Toutes les **Parties** reconnaissent et acceptent d'être liées par les présentes **Conditions** dès l'acceptation des **Termes et Conditions** énoncés aux présentes et dès la réalisation des conditions spécifiées dans l'offre.

DÉFINITIONS

Aux fins du **présent Accord**, les termes suivants auront les significations définies ci-après :

Lois Applicables » désigne l'ensemble des lois, règlements, directives et autres instruments contraignants en vigueur dans la République de Chypre ou dans toute autre juridiction dont les lois pourraient être applicables à l'exécution ou à l'interprétation du **présent Accord**.

« **Personne Autorisée** » désigne une personne physique ou une entité juridique autorisée par le **présent Accord** à utiliser les services et à fournir des instructions.

« **Jour(s) Ouvrable(s)** » désigne tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié à Chypre, entre 07h00 et 21h00 GMT.

« **Compte Client** » désigne tout compte ouvert auprès de **MEXEM** et approuvé conjointement par **MEXEM** et Interactive Brokers (« **IB** »), qu'il s'agisse d'un compte nouvellement ouvert directement auprès de **MEXEM** ou d'un compte **IB** existant dûment lié à **MEXEM**. Un compte est considéré comme « **Ouvert** » dès qu'il a été formellement approuvé par **MEXEM** et **IB** conformément à leurs politiques respectives d'acceptation des clients. Un



compte est considéré comme « **Actif** » lorsque, en plus d'être **Ouvert**, au moins une (1) transaction par an a été exécutée via ledit compte.

« **Date d'Entrée en Vigueur** » désigne la date à laquelle le présent **Contrat** entre en vigueur, telle que déterminée par sa date de publication par **MEXEM** ou selon toute autre modalité communiquée au Client.

« **Critères d'Éligibilité** » désigne les conditions qu'un **Client** doit remplir pour pouvoir participer à la Promotion et rester éligible à la **Récompense**, telles qu'énoncées aux Clauses 2.1, 2.2.2 et 2.2.3 du présent **Contrat**.

« **Client Éligible** » désigne un **Client** qui remplit l'ensemble des **Critères d'Éligibilité** énoncés dans le présent Contrat et qui est approuvé selon les politiques d'acceptation des clients de **MEXEM**.

« **Cadeau** » désigne le montant monétaire accordé à un **Client Éligible** conformément à la Clause 2.3 du présent **Contrat**, dont le montant est déterminé en référence au **Dépôt Qualifiant** effectué par le **Client** au cours de la période applicable de trente (30) jours calendaires spécifiée dans la définition du **Dépôt Qualifiant**, et en tout état de cause avant l'expiration de la **Période de Validité de la Promotion**. Le Cadeau est limité à un seul par Client, quel que soit le nombre de comptes ouverts ou rattachés.

« **GMT** » (Greenwich Mean Time) désigne le fuseau horaire utilisé pour toutes les références aux dates limites, délais et périodes de validité au titre du présent **Contrat**, sauf indication contraire.

« **Informations** » désigne les données financières personnelles et sensibles fournies par le **Client** à **MEXEM** aux fins d'ouverture de compte, de conformité réglementaire, de vérification d'identité ou d'administration de la **Promotion**. Ces données peuvent inclure, sans s'y limiter, les identifiants personnels, les coordonnées bancaires, les informations relatives au compte de trading, les déclarations de revenus, les avis d'imposition et toute autre information confidentielle raisonnablement requise pour la mise en œuvre du présent Contrat, y compris la facilitation des services d'aide à la déclaration fiscale par le **Partenaire Tiers**.

« **Groupe MEXEM** » désigne **MEXEM Ltd** ainsi que ses sociétés mères, filiales et entités affiliées, selon le cas.

« **Nouveau Client** » désigne un **Client** qui, pendant la Période de **Validité de la Promotion**:

a) ouvre avec succès un nouveau Compte d'Investissement **MEXEM** directement auprès de **MEXEM** ; ou

b) rattache un compte IB existant à **MEXEM** en complétant toutes les procédures de rattachement requises, y compris la soumission de toutes les confirmations requises à **MEXEM** ; et qui, dans l'un ou l'autre cas, remplit



toutes les conditions d'éligibilité supplémentaires énoncées à la Section 2 (Éligibilité et Conditions) du présent **Contrat**.

« **Parties** » désigne **MEXEM** et le Client qui accepte de participer à la Promotion des **Services d'Aide à la Déclaration Fiscale** conformément aux conditions énoncées dans le présent **Contrat**.

« **Plateforme** » désigne la plateforme de trading en ligne d'IB à travers laquelle le **Client** peut négocier des instruments financiers et où le **Compte Client** est tenu.

« **Période de Validité de la Promotion** » désigne la période commençant le **1er avril 2026** et se terminant le **30 juin 2026** à 23h59 GMT, au cours de laquelle tous les **Critères d'Éligibilité** doivent être remplis pour que le **Client** puisse prétendre à la participation à la **Promotion**.

« **Dépôt Qualifiant** » désigne le financement minimum requis pour établir l'éligibilité à la Promotion, calculé comme suit :

a) **Pour les Nouveaux Comptes** : un dépôt cumulé d'au moins deux mille euros (2 000 €), effectué sur le Compte Client en deux (2) dépôts maximum, tous deux complétés dans les trente (30) jours calendaires suivant la date à laquelle **MEXEM** confirme que le compte a été ouvert, et en tout état de cause au plus tard à l'expiration de la Période de **Validité** de la **Promotion**.

b) **Pour les Comptes Rattachés** : la somme de (i) la valeur totale du compte au moment où le compte IB existant est rattaché à **MEXEM**, ainsi que (ii) tout dépôt supplémentaire effectué sur le Compte Client dans les trente (30) jours calendaires suivant la date de rattachement, à condition que ces dépôts soient effectués au plus tard à l'expiration de la **Période de Validité de la Promotion**, et que le total soit égal ou supérieur à deux mille euros (2 000 €).

« **Récompense** » désigne les services d'aide à la déclaration fiscale fournis gratuitement au **Client** par **MEXEM** par l'intermédiaire de son **Partenaire Tiers** désigné pour l'année fiscale 2026, selon le cas, en fonction de la satisfaction par le **Client** des **Critères d'Éligibilité** énoncés aux Clauses 2.1, 2.2.2 et 2.2.3 pour chaque année fiscale respective. La Récompense sera délivrée au cours de l'année civile suivant l'année fiscale concernée, sous réserve constante des conditions détaillées à la Clause 2.2 du présent **Contrat**.

« **Partenaire Tiers** » désigne tout prestataire tiers pouvant être désigné par **MEXEM** de temps à autre (actuellement **FlashFiscal**, société française immatriculée sous le numéro 991 111 071, située au 229 rue Saint-Honoré, 75001 Paris, FRANCE (ci-après « **FlashFiscal** »)), engagé par **MEXEM** pour faciliter les services d'aide à la déclaration fiscale décrits dans le présent **Contrat**. Le **Partenaire Tiers** est seul responsable de la fourniture desdits services d'aide à la déclaration fiscale et ne propose pas, et ne sera pas considéré comme fournissant, toute forme de conseil fiscal, de consultance ou de services de télétransmission de déclaration pour le compte du **Client**.



« Site Web » désigne www.mexem.com.

1. INTRODUCTION

1.1 La Promotion des Services d'Aide à la Déclaration Fiscale de MEXEM (la « **Promotion** ») offre aux Clients Éligibles la possibilité de bénéficier de services d'aide à la déclaration fiscale offerts pour l'année fiscale 2026, ainsi qu'un Cadeau monétaire basé sur le montant du Dépôt Qualifiant, sous réserve des termes et conditions énoncés dans le présent Contrat. La Promotion est exclusivement réservée aux Nouveaux Clients qui remplissent tous les Critères d'Éligibilité, y compris l'exigence relative au Dépôt Qualifiant.

1.2 Dans le cadre de cette **Promotion**, les **Clients Éligibles** recevront la **Récompense** consistant en :

a) Des Services d'Aide à la Déclaration Fiscale — fournis gratuitement au Client par **MEXEM** via son **Partenaire Tiers** désigné pour l'année fiscale 2026, le cas échéant, sous réserve que le **Client** remplisse tous les **Critères d'Éligibilité**, notamment le maintien d'un **Compte Actif**, la réalisation du **Dépôt Qualifiant** requis, et la satisfaction des exigences supplémentaires énoncées aux Clauses 2.2.2 et 2.2.3 du présent **Contrat**.

1.3 En plus de la **Récompense**, les **Clients Éligibles** auront le droit de recevoir un **Cadeau monétaire**, déterminé conformément à la Clause 2.3 du présent **Contrat**, basé sur la valeur du Dépôt Qualifiant du Client, à condition que les dépôts soient effectués dans la période applicable de trente (30) jours calendaires et avant l'expiration de la **Période de Validité de la Promotion**.

1.4 La **Promotion** est ouverte exclusivement aux **Clients Éligibles** qui remplissent les **Critères d'Éligibilité** énoncés à la Section 2 du présent Contrat.

1.5 La **Promotion** restera active pendant la **Période de Validité de la Promotion**, telle que définie dans la section Définitions du présent **Contrat**.

1.6 Les présentes Conditions Générales (les « **Conditions** ») fixent les bases de la participation à la **Promotion**.

1.7 En participant à la **Promotion**, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté d'être lié par les présentes **Conditions**.

1.8 MEXEM se réserve le droit de modifier, varier, suspendre ou annuler l'une quelconque de ces Conditions à sa seule discrétion et à tout moment sans préavis. Ces modifications n'affecteront pas les droits des Clients Éligibles ayant déjà rempli les conditions pour la



Récompense ou le Cadeau avant la date d'entrée en vigueur de la modification, variation, suspension ou annulation.

1.9 Les termes commençant par une majuscule utilisés mais non définis aux présentes auront la signification qui leur est attribuée dans l'Avertissement sur les Risques de **MEXEM**, les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation, ainsi que les autres documents juridiques applicables publiés par MEXEM (ensemble, les « **Documents MEXEM** »). Toute référence aux Documents **MEXEM** ci-dessous doit être interprétée en conséquence. En outre, certains services au titre de cette Promotion peuvent être fournis par le Partenaire Tiers désigné par **MEXEM**.

1.10 Pour toute question concernant cette **Promotion**, y compris les demandes relatives à votre éligibilité, veuillez nous contacter à l'adresse : support@mexem.com.

1.11 En cas de conflit entre le présent Contrat et les **Documents MEXEM**, le présent **Contrat** prévaudra en ce qui concerne la **Promotion**.

2. ELIGIBILITÉ ET CONDITIONS

2.1 Critères d'Éligibilité pour la Participation à la Promotion

Pour prétendre à la Récompense au titre de cette Promotion, le Client doit remplir l'ensemble des conditions suivantes pendant la Période de Validité de la Promotion (soit au plus tard le 30 juin 2026 à 23h59 GMT), se qualifiant ainsi pour l'aide à la déclaration fiscale 2026 :

a) via la page web désignée ; ou

b) **Rattacher un compte IB existant à MEXEM** en complétant toutes les étapes requises, y compris la confirmation finale par e-mail à l'adresse support@mexem.com.

En rattachant votre compte Interactive Brokers à **MEXEM LTD**, vous confirmez avoir lu et accepté nos Conditions Générales.

c) **Remplir l'exigence relative au Dépôt Qualifiant**, comme suit :

i) **Pour les Nouveaux Comptes** : un dépôt cumulé d'au moins deux mille euros (2 000 €), effectué sur le **Compte Client** en deux (2) dépôts maximum, tous deux complétés dans les trente (30) jours calendaires suivant la date à



laquelle **MEXEM** confirme que le compte a été ouvert, et en tout état de cause au plus tard à l'expiration de la **Période de Validité de la Promotion**.

ii) **Pour les Comptes Rattachés** : la somme de (i) la valeur totale du compte au moment où le compte IB existant est rattaché à **MEXEM**, ainsi que (ii) tout dépôt supplémentaire effectué sur le **Compte Client** dans les trente (30) jours calendaires suivant la date de rattachement, à condition que ces dépôts soient effectués au plus tard à l'expiration de la **Période de Validité** de la Promotion, et que le total soit égal ou supérieur à deux mille euros (2 000 €).

d) **Envoyer un e-mail à support@mexem.com** avant la fin de la Période de Validité de la Promotion. L'e-mail doit inclure :

i) La confirmation du Dépôt **Qualifiant effectué** (par exemple, un reçu de transaction ou une preuve de transfert) ;

ii) Pour les **comptes rattachés** : la confirmation que le compte IB a été rattaché avec succès à **MEXEM**, accompagnée de la preuve de tout dépôt supplémentaire effectué, si nécessaire, pour satisfaire à l'exigence du **Dépôt Qualifiant**.

Le défaut de fourniture de cette confirmation dans la Période de Validité de la Promotion entraînera l'inéligibilité à la Promotion.

e) **Avoir un Compte Actif** : le Client doit avoir exécuté au moins une (1) transaction au cours de l'année civile 2026 (soit au plus tard le **31 décembre 2026** à 23h59 GMT).

Vous ne deviendrez éligible à la **Récompense** qu'une fois cette condition d'activité de trading remplie.

f) **Être résident fiscal en France** au moment de la qualification.

g) **Maintenir le Compte Client ouvert** jusqu'à la délivrance du rapport fiscal 2026.

2.1.1 Aux fins du présent **Contrat**, un **Client** qui remplit l'ensemble des conditions énoncées à la Clause 2.1 pendant la Période de **Validité de la Promotion**, se terminant le **30 juin 2026** à 23h59 GMT, sera considéré comme un **Client Éligible** et pourra recevoir la **Récompense** décrite à la Clause 1.2 pour l'année fiscale 2026, et, le cas échéant, le **Cadeau** décrit aux Clauses 1.3 et 2.3, sous réserve d'un consentement explicite et éclairé tel que requis par les Clauses 5.4 et 5.5 et après vérification finale par **MEXEM**.

MEXEM se réserve le droit de vérifier toutes les informations soumises, y compris, mais sans s'y limiter, la confirmation du **Dépôt Qualifiant**, l'achèvement du processus d'ouverture



ou de rattachement du compte, ainsi que toute documentation requise en vertu de la Clause 2.1, avant de confirmer l'éligibilité ou de délivrer toute **Récompense** ou tout **Cadeau**.

2.2 Services d'aide à la déclaration fiscale (Récompense)

2.2.1 Sous réserve de la Clause 2.1, les **Clients Éligibles** auront le droit de recevoir, gratuitement, des services d'aide à la déclaration fiscale pour l'année fiscale 2026 (la « **Récompense** »), fournis par **MEXEM** par l'intermédiaire de son **Partenaire Tiers** désigné.

- La **Récompense** consiste exclusivement en la génération d'un rapport fiscal standard basé sur l'activité du **Compte Client** afin d'aider le Client dans ses obligations personnelles de déclaration fiscale en France.
- La **Récompense** ne constitue pas un conseil fiscal et n'inclut pas la préparation ou la télétransmission d'une quelconque déclaration de revenus (voir Section 4, Avertissement sur les Risques).

2.2.2 Un **Client** doit être résident fiscal en France au moment de la qualification pour recevoir les services d'aide à la déclaration fiscale. Si la résidence fiscale d'un Client change après que l'éligibilité a été établie pour une année fiscale donnée, **MEXEM** et/ou son **Partenaire Tiers** désigné peuvent, dans la mesure requise par les **Lois Applicables** ou les obligations réglementaires, révoquer ou modifier la portée des services fournis.

2.2.3 La délivrance du rapport fiscal 2026 interviendra dans un délai raisonnable après la fin de l'année fiscale 2026 et une fois que toutes les informations de compte de fin d'année nécessaires à la génération du rapport auront été finalisées et rendues disponibles. Aux fins de la Clause 2.1(g), la « **délivrance** » sera considérée comme achevée une fois que le rapport aura été généré et mis à la disposition du Client par **MEXEM** ou son **Partenaire Tiers** désigné.

2.2.4 Une fois que le **Client** a satisfait aux conditions de la présente Clause 2.1, les modifications ultérieures du solde du compte ou de l'activité de trading au cours de l'année 2026 n'affecteront pas le droit du **Client** au service d'aide à la déclaration fiscale 2026, à condition que le compte du **Client** reste ouvert (Clause 2.1(g)) et que la condition de résidence fiscale (Clause 2.2.2) continue d'être remplie.

2.3 Cadeau Monétaire (Cadeau)

2.3.1 En plus de la **Récompense** décrite à la Clause 2.2, les **Clients Éligibles** qui remplissent tous les **Critères d'Éligibilité** dans la période applicable de trente (30) jours calendaires spécifiée dans la définition du **Dépôt Qualifiant**, et en tout état de cause avant l'expiration de la Période de Validité de la **Promotion**, auront le droit de recevoir un Cadeau monétaire, dont le montant sera déterminé en référence au **Dépôt Qualifiant** du Client, comme suit :

Dépôt Qualifiant	Cadeau (€)
2 000 – 4 999 5	50
000 – 9 999 10	75
000 – 19 999 20	125
000 – 49 999 50	175
000 ou plus	250

2.3.2 Le **Cadeau** applicable sera crédité sur le **Compte Client** au plus tard à la fin du mois civil suivant le mois au cours duquel tous les **Critères d'Éligibilité**, y compris la réalisation du **Dépôt Qualifiant**, ont été remplis.

2.3.3 Le **Cadeau** est disponible uniquement dans le cadre de cette **Promotion** et doit être obtenu en satisfaisant à tous les **Critères d'Éligibilité** au plus tard le **30 juin 2026** à 23h59 GMT, date de fin de la Période de **Validité de la Promotion**.

2.4 **MEXEM** se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'amender, de modifier ou de mettre fin à tout aspect de cette **Promotion**, y compris la disponibilité ou la portée de sa **Récompense** ou de son **Cadeau**, à tout moment. En cas de tels changements ou de résiliation, **MEXEM** en informera préalablement les **Clients Éligibles**, le cas échéant. Ces changements n'affecteront pas les droits des **Clients Éligibles** ayant déjà rempli les conditions pour la **Récompense** ou le **Cadeau** avant la date d'entrée en vigueur de la modification ou de la résiliation.

2.5 La **Récompense** et le **Cadeau** offerts dans le cadre de cette **Promotion** sont personnels aux **Clients Éligibles**, non transférables et ne peuvent être échangés contre des espèces ou tout autre avantage équivalent ou de substitution.

2.6 La **Récompense** et le **Cadeau** offerts dans le cadre de cette **Promotion** sont soumis aux conditions générales, aux limitations et aux dispositions d'application énoncées dans les Sections 3 à 10 du **présent Contrat**.

3. RÉSILIATION ET MODIFICATIONS

3.1 **MEXEM** se réserve le droit de retenir, de suspendre ou d'annuler toute **Récompense** ou tout **Cadeau** accordé, ou tenté d'être accordé, dans le cadre de cette **Promotion** lorsque, à sa seule discrétion, elle détermine qu'un **Client** s'est engagé, ou a tenté de s'engager, à toute activité visant à manipuler, abuser ou compromettre la **Promotion**, ou a enfreint, ou est raisonnablement soupçonné d'avoir enfreint, toute loi, réglementation, exigence de



licence applicable ou toute condition du présent Contrat. Cela inclut les situations où **MEXEM** estime raisonnablement que le **Client** a fourni des **Informations** fausses, inexactes, trompeuses ou incomplètes dans le cadre de sa participation à la Promotion, ou a agi d'une manière contraire à l'esprit ou à l'intention de la **Promotion**.

3.2 MEXEM agira en tant qu'unique arbitre de cette **Promotion**, des présentes **Conditions** et de toute question découlant du **présent Contrat**. Toutes les décisions prises par **MEXEM**, y compris les exceptions, interprétations ou modifications des présentes **Conditions**, seront définitives et contraignantes. Le droit général de **MEXEM** d'amender, de modifier ou de mettre fin à cette **Promotion** est énoncé à la Clause 2.4 du présent **Contrat**.

3.3 Cette **Promotion** n'est pas ouverte aux employés de **MEXEM** ou de toute entité du Groupe **MEXEM**, ni aux employés, agents ou représentants d'entités qui sont en concurrence directe avec **MEXEM** ou tout membre du Groupe **MEXEM**.

3.4 Tout litige ou situation non expressément abordé par les présentes **Conditions** sera résolu par la direction de **MEXEM** de la manière qu'elle jugera juste et raisonnable pour toutes les parties concernées. Toutes ces décisions seront définitives et contraignantes pour toutes les Parties.

3.5 Si une disposition des présentes **Conditions**, ou une partie de celle-ci, est ou devient illégale, invalide ou inapplicable en vertu des lois de toute juridiction, cette illégalité, invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas la légalité, la validité ou l'applicabilité des autres dispositions des présentes **Conditions** dans cette juridiction, ni la légalité, la validité ou l'applicabilité de toute disposition dans toute autre juridiction.

3.6 Aucun manquement ou retard de la part de **MEXEM** dans l'exercice d'un droit, d'un recours ou d'une disposition en vertu des présentes Conditions ne pourra être interprété comme une renonciation à ce droit, ce recours ou cette disposition. De même, l'exercice unique ou partiel d'un droit ou d'un recours n'empêchera pas son exercice ultérieur ou futur.

4. AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

4.1 La participation à la **Promotion** ne constitue pas un conseil financier, d'investissement ou fiscal, et ne garantit aucun avantage ou rendement financier. La **Récompense** et le **Cadeau** sont soumis aux **Critères d'Éligibilité** et aux conditions énoncés dans le présent **Contrat**. **MEXEM** ne pourra être tenue responsable de tout dommage indirect, accessoire ou consécutif résultant de la participation à la **Promotion**, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de trading, la confiance accordée aux avantages promotionnels, ou les modifications de la disponibilité ou de la portée des services de tiers. Les **Clients** sont seuls responsables de la compréhension des conditions de cette **Promotion** et de la prise de leurs propres décisions financières et d'investissement de manière indépendante.



4.2 La participation à cette **Promotion** ne constitue pas une sollicitation, une offre ou une recommandation de la part de **MEXEM** d'acheter, de vendre ou d'investir dans des instruments financiers ou de s'engager auprès de services tiers. L'investissement dans des instruments financiers comporte des risques, y compris la perte potentielle de capital. Les **Clients** doivent examiner attentivement leur situation financière, leurs objectifs d'investissement et leur appétence au risque avant de s'engager dans une activité de trading, et il leur est conseillé de solliciter des conseils juridiques, financiers ou fiscaux indépendants, selon le cas.

4.3 Les services d'aide à la déclaration fiscale offerts dans le cadre de cette **Promotion** ne constituent pas un conseil fiscal. **MEXEM** ne fournit pas de services fiscaux directement, mais facilite l'accès à des services annuels d'aide à la déclaration fiscale exclusivement pour les **Clients** résidents fiscaux en France, par l'intermédiaire de son **Partenaire Tiers** désigné. Aux fins de la prestation du service, **MEXEM** peut fournir au **Partenaire Tiers** les Informations relatives aux transactions et au compte du Client. Le **Partenaire Tiers** peut en outre partager ces données avec ses affiliés ou sous-traitants strictement dans le but de fournir le service d'aide à la déclaration fiscale. Toute exigence, demande de documentation ou information supplémentaire nécessaire à la réalisation du service sera déterminée par le **Partenaire Tiers** et utilisée uniquement aux fins de la prestation de ce service.

4.4 Les services d'aide à la déclaration fiscale n'incluent pas la préparation ou la transmission des déclarations de revenus aux autorités fiscales françaises. Ni **MEXEM** ni son **Partenaire Tiers** ne seront responsables de l'exactitude, de l'exhaustivité ou du dépôt en temps voulu de toute déclaration fiscale du **Client** ou de la documentation s'y rapportant. **MEXEM**, ses employés et son **Partenaire Tiers** ne pourront être tenus responsables de toute omission, inexactitude ou carence dans la déclaration fiscale personnelle du **Client**, ni de toute conséquence fiscale, pénalité ou responsabilité en résultant.

4.5 La participation à cette **Promotion** ne donne pas droit au **Client** à des avantages continus ou futurs au-delà de ceux expressément prévus dans le **présent Contrat**. La **Récompense** et le **Cadeau** sont accordés sur une base discrétionnaire pour chaque période de qualification, et **MEXEM** ne fait aucune déclaration ni ne prend aucun engagement concernant la disponibilité future d'offres similaires.

4.6 Toutes les **Informations** personnelles et financières fournies par le **Client** dans le cadre de cette **Promotion** seront collectées, traitées, stockées et manipulées conformément à la Politique de Confidentialité de **MEXEM** et à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données.

5. PROTECTION DES DONNÉES ET CONSENTEMENT DU CLIENT SELON LE RGPD



5.1 MEXEM traite les données personnelles et financières conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« **RGPD** ») ainsi qu'à ses politiques internes de confidentialité et de traitement des données.

5.2 MEXEM collectera, traitera et stockera vos données personnelles et financières strictement dans la mesure nécessaire pour :

1. l'administration et la gestion de votre participation à cette **Promotion**, y compris la vérification de l'éligibilité et la délivrance de toute **Récompense** applicable ; et
2. le respect des obligations légales et réglementaires de **MEXEM** en vertu des **Lois Applicables**, y compris les exigences imposées par la CySEC.

5.3 Les données personnelles et financières traitées par **MEXEM** aux fins de cette **Promotion** peuvent inclure, sans s'y limiter : les identifiants personnels (tels que le nom, la date de naissance, la nationalité et les coordonnées), les données financières et relatives au compte, la documentation fournie lors de l'ouverture du compte et de la vérification d'identité, ainsi que toute autre information requise pour administrer la Promotion, vérifier l'éligibilité à la **Récompense** et au **Cadeau**, ou remplir des obligations légales et réglementaires. Lorsque le Client remplit les conditions pour la **Récompense** — telle que décrite aux Clauses 2.1 et 2.2 — cela inclut également les catégories de données définies comme « **Informations** » dans la section Définitions du présent **Contrat**.

5.4 Lorsque le Client remplit les conditions pour la **Récompense**, **MEXEM** demandera le consentement explicite et éclairé du **Client** pour collecter, stocker et traiter ses Informations personnelles et financières, et pour transférer ces Informations à son **Partenaire Tiers** désigné uniquement aux fins de la prestation des services d'aide à la déclaration fiscale offerts dans le cadre de cette **Promotion** pour toute année fiscale éligible. Ce consentement sera documenté au moyen du formulaire de consentement visé à la Clause 5.5.

5.5 Ce consentement est une condition sine qua non pour recevoir la **Récompense**. Une fois que le **Client** a satisfait aux Critères d'Éligibilité en vertu des Clauses 2.1 et 2.2 (y compris les Clauses 2.2.2 et 2.2.3), **MEXEM** fournira au **Client** un formulaire de consentement autorisant le transfert des Informations au **Partenaire Tiers** désigné. Le Client doit examiner, signer et renvoyer ce formulaire de consentement afin de recevoir les services d'aide à la déclaration fiscale.

Ce n'est qu'après réception du formulaire de consentement dûment signé que MEXEM procédera au traitement et au transfert des Informations comme prévu dans le présent Contrat.

5.6 Lorsqu'un consentement a été valablement fourni en vertu de la Clause 5.5, **MEXEM** confirme que son **Partenaire Tiers** désigné est contractuellement tenu de respecter des normes de protection des données équivalentes à celles requises par le RGPD. Le **Partenaire Tiers** traitera les Informations du Client uniquement dans le but de fournir les services d'aide à la déclaration fiscale au titre de cette **Promotion** et strictement



conformément aux instructions documentées de **MEXEM**. **5.7** Pour plus de détails sur la manière dont vos données personnelles sont collectées, utilisées, stockées et protégées — y compris vos droits en vertu du RGPD — veuillez vous référer à la Politique de Confidentialité de **MEXEM**, disponible sur le [site officiel de MEXEM](#). La Politique de Confidentialité est incorporée par référence dans le présent **Contrat** et fait partie intégrante des présentes **Conditions**.

6. EXCLUSION DE GARANTIES / LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

6.1 MEXEM et/ou l'une de ses filiales, entités affiliées ou agents, ne seront pas responsables de toute perte ou dommage découlant directement ou indirectement d'événements, d'actions ou d'omissions échappant à leur contrôle raisonnable. Cela inclut, sans s'y limiter, les pertes résultant de retards, d'interruptions ou de défaillances dans la transmission ou le traitement des ordres, des communications ou des informations en raison de défaillances des systèmes de communication, de la connectivité Internet, des prestataires de services tiers ou des coupures de courant.

6.2 Toute obligation fiscale découlant de la réception de la **Récompense** et/ou du **Cadeau** au titre de cette **Promotion** sera de la seule responsabilité du Client. Lorsque la loi applicable exige que **MEXEM** retienne l'impôt et le verse à l'autorité fiscale compétente au nom du **Client**, le montant de tout avantage monétaire (y compris le Cadeau ou toute valeur imposable attribuée à la **Récompense**) s'entendra net de cet impôt. **MEXEM** n'assumera aucune responsabilité pour toute obligation fiscale supplémentaire pouvant survenir dans la juridiction du Client à la suite de sa participation à cette **Promotion**, y compris celles associées à l'utilisation de services d'aide à la déclaration fiscale tiers.

6.3 Rien dans cette **Promotion** ou dans les présentes **Conditions** ne doit être interprété comme créant un partenariat, une coentreprise, une agence, une franchise, une relation de représentation commerciale ou d'emploi entre le **Client** et **MEXEM**.

6.4 Dans l'éventualité où le présent **Contrat** serait traduit dans une langue autre que l'anglais, la version anglaise prévaudra et sera considérée comme la version faisant foi et contraignante en cas de conflit, de divergence ou d'incohérence entre les versions linguistiques.

6.5 La **Récompense** et le **Cadeau** au titre de cette **Promotion** sont personnels au **Client Éligible**, non transférables et ne peuvent être échangés, cédés ou convertis en tout autre avantage alternatif ou de substitution, sauf indication contraire explicite dans les présentes **Conditions**.

6.6 Sauf indication contraire expresse et écrite de **MEXEM** : (a) la participation à la **Promotion** est limitée à un (1) seul **Cadeau Monétaire** par Client, quel que soit le nombre de comptes ouverts ou rattachés ; et (b) la **Récompense d'aide à la déclaration fiscale** peut être accordée pour chaque Compte Client distinct remplissant les **Critères d'Éligibilité**.



Les Clients ne peuvent pas combiner ou appliquer plusieurs offres promotionnelles simultanément. **MEXEM** se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accorder des exceptions au cas par cas. Une telle exception ne sera pas considérée comme une modification ou une renonciation à la politique promotionnelle générale.

6.7 L'éligibilité à cette **Promotion** est soumise à vérification et au plein respect des présentes **Conditions**. Tout usage abusif, manipulation ou tentative de contournement des conditions de la **Promotion** peut entraîner l'exclusion des offres promotionnelles actuelles ou futures. Toutes les décisions prises par **MEXEM** concernant l'éligibilité, les exceptions ou l'application de la **Promotion** seront définitives et contraignantes pour toutes les **Parties**.

6.8 **MEXEM** se réserve tous les droits non expressément accordés en vertu des présentes **Conditions**. La participation à la Promotion ne doit pas être interprétée comme conférant des droits ou privilèges supplémentaires au **Client** au-delà de ceux explicitement énoncés dans le présent **Contrat**.

7. CONFIDENTIALITÉ

7.1 **MEXEM** ne vend ni ne divulgue les Informations des **Clients** ou des **Clients potentiels** à des tiers, sauf si cela est requis dans le cadre normal de ses activités. Ces divulgations peuvent inclure le partage **d'Informations** avec des employés, des agents, des prestataires de services, des entités affiliées, des partenaires bancaires ou des autorités réglementaires, conformément aux **Lois Applicables** et à la Politique de Confidentialité de **MEXEM**. Tout partage de données est effectué conformément aux principes de nécessité, de proportionnalité et de confidentialité.

7.2 Les **Informations** collectées par **MEXEM** peuvent être utilisées pour l'administration de la **Promotion** et ne seront utilisées qu'aux fins énoncées dans les présentes Conditions ou à d'autres fins directement liées à la **Promotion**.

7.3 Pour toute question relative au traitement des données personnelles dans le cadre de cette **Promotion**, veuillez vous référer à la Section 5 (« Protection des données et consentement du client selon le RGPD »).

8. CONSENTEMENT À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

8.1 En signant électroniquement le contrat de compte de **MEXEM** et la documentation associée, vous reconnaissez avoir reçu vos documents d'ouverture de compte, y compris la lettre de compte et tous les documents contenus dans le dossier de compte électronique de **MEXEM**. Vous confirmez en outre avoir lu, compris et accepté d'être lié par les termes et conditions qui y sont énoncés.



8.2 En signant le contrat de compte de **MEXEM** et les documents associés, vous consentez à ce que **MEXEM** conserve, reçoive, stocke et accède aux enregistrements électroniques de vos ordres, transactions et activités de compte, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

8.3 En participant à cette **Promotion**, vous confirmez avoir lu et compris l'intégralité des présentes **Conditions** et acceptez d'être lié par celles-ci. Vous reconnaissez en outre que toute **Information** fournie dans le cadre de cette **Promotion** est exacte et complète au mieux de votre connaissance.

9. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

9.1 Le présent Contrat, ainsi que les Conditions Générales de **MEXEM**, l'Avertissement sur les Risques et l'ensemble des politiques et procédures mentionnées, constituent l'intégralité de l'accord entre **MEXEM** et le **Client** concernant la **Promotion**. Il remplace tous les accords, communications, déclarations ou contrats antérieurs ou contemporains — qu'ils soient oraux ou écrits — relatifs à l'objet de cette Promotion.

10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

10.1 Le présent **Contrat**, y compris les droits et obligations des **Parties** et toute procédure judiciaire ou administrative en découlant directement ou indirectement, ou de toute transaction envisagée aux présentes, sera régi et interprété conformément aux lois de la République de Chypre. Les **Parties** se soumettent irrévocablement à la compétence non exclusive des tribunaux de Chypre pour la résolution de toute question de cette nature.

LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR REÇU, LU ET COMPRIS LE PRÉSENT CONTRAT CLIENT ET ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE D'ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DE SES TERMES ET CONDITIONS.

En cas de divergence d'interprétation, la version originale en anglais, accessible via ce lien, prévaut sur la version française.